« Il ne faudrait pas que nos lecteurs s'étonnent si notre signature devient moins fréquente dans le jonrnal. Les rigueurs les plus exceptionnelles sont dirigées en ce moment contre la presse conservatrice, et tout l'arsenal des vieilles lois contre lesquelles les républicains ont tant hurlé, est fouillé de fond en comble pour assassiner la liberté de la pensée. Donc, nous serons prudent; nous signerons moins, ne trouvant pas qu'il soit raisonnable de continuer à nous exposer, comme nous l'avons fait dans d'autres moments. »

Cet exemple sera, dit-on, suivi par d'autres feuilles.

L'exécution de Beauvais

Expériences faites sur la tête du supplicié Prunier.

On mande de Beauvais, 13 novembre, 11 h. 50.

Aujourd'hui, à sept heures du matin, a eu lieu, sur la place du Franc-Marché, l'exécution de Thestine Prunier, le charretier de Trie-la-Ville (Oise), près de Gisors, condamné le 12 septembre dernier, à la peine de mort, pour assassinat et viol.

Hier, dans l'après-midi, le parquet de Beauvais avait reçu la nouvelle de la commutation de peine des détenus Hinard et Martin, condamnés à mort par la même cour d'assises ; en même temps, le procureur de la République était informé que l'exécution de Prunier devait avoir lieu le lendemain matin.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, en conséquence, le gardien-chef de la prison de Beauvais faisait lever les trois condamnés pour les inviter à assister à la messe qui allait être dite à cinq heures et demie par M. l'abbé Armand Claverie, aumônier de la prison. Le condamné Prunier avait déjà reçu la visite de Mgr Harley, évêque du diocèse de Beauvais.

Hinard et Martin quittèrent leurs cellules pour rentrer avec les autres détenus, et, à ce moment, on leur donnait lecture de l'arrêt de grâce du président de la République.

Prunier fut averti que son dernier jour était arrivé et que sa demande en grâce avait été rejetée. Le condamné reçut cette fatale nouvelle avec le plus grand calme ; pas un trait de son visage sombre et bestial ne bougea ; toutefois, on a remarqué qu'il avait éprouvé un vif sentiment d'oppression.

La lecture de l'arrêt lui a été faite par le greffier du tribunal en présence des employés et fonctionnaires de la prison. Prunier a écouté la lecture avec indifférence. Immédiatement après, il se retira dans une autre cellule, en compagnie de l'aumônier de la prison, avec lequel il s'entretint à voix basse jusqu'à l'arrivée de l'exécuteur, M. Deibleire, accompagné de ses trois aides.

Il était six heures, lorsque l'on commença à procéder à la toilette du condamné, qui paraissait toujours fort calme, bien que sa respiration fut anxieuse et oppressée. Le pouls accusait 84 pulsations; la face était très-pâle. Avant de se livrer aux exécuteurs. Prunier demanda l'autorisation de serrer la main aux gardiens de la prison, avec lesquels il avait été en rapport pendant son incarcération et notamment au gardien en chef qui s'était toujours montré plein d'égards pour lui depuis sa condamnation, et à l'aumônier, l'abbé Claverie, qui l'avait soutenu et consolé pendant cette longue période d'angoisses, et qui l'assistait à ses derniers moments. Le directeur de la prison redoutant une défaillance, que la pâleur extrême du condamné faisait craindre, lui fit demander ce qu'il désirait pour se réconforter ; Prunier se contenta de demander un petit verre de rhum, qui lui fut aussitôt apporté et qu'il a bu d'un trait.

A sept heures moins cinq minutes, le cortége funèbre se mettait en marche ; chacun des assistants remarqua la nouvelle voiture aujourd'hui en usage pour le transport des suppliciés et qui remplace l'horrible charrette découverte. Cette voiture, qui ressemble assez exactement à un petit omnibus de famille, est fermée ; ce qui fait que le condamné n'est plus exposé aux regards de la foule.

A sept heures précises, l'exécution était terminée.

Les restes du supplicié ont été immédiatement mis à la disposition de M. le docteur Evrard, médecin des prisons de Beauvais, pour qu'on pût renouveler les intéressantes expériences faites, en 1870, sur la tête du parricide Bellière. Cinq minutes à peine s'étaient écoulées après l'exécution, que la tête de Prunier était soumise à l'examen du docteur Evrard, qu'assistaient dans ce travail si important les docteurs E. Decaisne et Gaston Decaisne, de Paris (le docteur E. Decaisne est notre savant collaborateur.)

Ces expériences physiologiques étaient faites en présence de MM. les docteurs Chevallier, Lesguillon, de Compiègne ; Bochu, de Neuilly-en-Thelle, et Lesage, de Beauvais.

Ces expériences qui ont confirmé en tous points les résultats obtenus et consignés, en 1870, dans une note rédigée et publiée par MM. les docteurs Evrard et Dujardin-Beaumetz, médecin-major de la garnison de Beauvais à cette époque, ont donné la preuve certaine aux assistants et expérimentateurs que LA MORT PAR LA DÉCOLLATION EST INSTANTANÉE.

Sachant que MM. les docteurs Decaisne et Evrard ont l'intention de faire de ces intéressantes expériences physiologiques le sujet d'une prochaine communication à l'Académie de médecine, dans laquelle ils espèrent réfuter les affirmations hasardées de quelques publicistes qui prétentent que la vie et la sensibilité persistent après la décapitation, nous attendons la lecture de ce travail curieux pour en donner en primeur une analyse à nos lecteurs. Les assistants, d'ailleurs, ont pu acquérir aujourd'hui la preuve évidente *que le cerveau du supplicié Prunier ne vivait plus et ne percevait plus, ne sentait plus, non pas une heure comme on l'a dit, mais cin minutes même après l'exécution.* A.V.

La rentrée

à l'Université catholique de Lille

Mardi a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, la rentrée de l'Université catholique de Lille.

A dix heures du matin, Sa Grandeur Mgr Lequette, évêque d'Arras, a célébré la messe pontificale dans la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre. Mgr le Recteur et MM. les Doyens et Professeurs des cinq facultés occupaient le côté droit de la nef principale, le conseil d'administration et les étudiants avaient pris place à gauche

Après la Messe, M l'abbé Didiot, doyen collége théologique, a installé comme professeurs, MM. l'abbé Moureau et l'abbé Delatte.

Le soir, à deux heures et demie, dans la grande salle du cercle Saint-Augustin, élégamment ornée pour la circonstance, a eu lieu la séance solennelle de rentrée des Facultés.

La séance a été ouverte par une allocution de Mgr Lequette, qui, au nom de S. E. le Cardinal-Archevêque de Cambrai, en l'absence de Mgr Monnier, en ce moment à Rome, présidait la cérémonie. L'éminent prélat a exprimé toute la joie que lui faisait éprouver cette fête; il a constaté avec bonheur les progrès réalisés dans l'œuvre de l'Université et les accroissements qu'elle a reçus pendant la dernière année académique. Il s'est réjoui de voir, dans dix jours, poser la première pierre de l'Hôtel définitif de l'Université, et il a félicité les promoteurs de l'Œuvre de la confiance dont ils font preuve en commençant des constructions nouvelles au moment même où une loi d'oppression menace la liberté d'enseignement. De vifs applaudissements ont souligné ces paroles.

MGR HAUTCŒUR, Recteur de l'Université, a fait l'exposé de la sitution générale de l'Université catholique. Plusieurs chaires ont été fondées dans l'année qui vient de finir; la bibliothèque s'est augmentée de nombreux volumes : elle en compte aujourd'hui 34,000; des laboratoires ont été créés. De nouvelles souscriptions, dues à des libéralités vraiment royales, ont rendu possibles ces divers accroissements et ont permis d'entreprendre la construction des nouveaux bâtiments, dont la première pierre sera posée le 22 novembre. On le voit, l'œuvre est en pleine prospérité, et la persécution officielle, bien loin d'en arrêter l'essor, lui a plutôt donné une nouvelle impulsion.

M. L'ABBÉ DIDIOT, doyen de la Faculté de Théologie, a d'abord expliqué l'absence de M. l'abbé Pillet, professeur de droit canonique, à peine remis d'une douloureuse maladie qui l'a surpris en Savoie, au moment où il se préparait à revenir à Lille. La Faculté de théologie compte, cette année, deux nouveaux professeurs; M. l'abbé Moureau, du diocèse de Besançon, qui remplace M. l'abbé Gelot, et M. l'abbé Delatte, licencié en théologie depuis lundi, et qui remplace le R P. Monvoisin dans la chaire de philosophie préparatoire à la théologie. Deux nouvelles chaires ont été fondees, l'une sous le vocable de N.-D. de la Treille, l'autre sous celui de Saint-Thomas d'Aquin. Pendant l'année, le grade de docteur a été conféré à M. l'abbé Vacant, du diocèse de Nancy; et celui de bachelier à M. l'abbé Salembier, du diocèse de Cambrai. Outre les études qu'ils ont publiées dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, MM. les professeurs ont fait paraître plusieurs ouvrages qui rendent l'enseignement écrit de la Faculté non moins important que l'enseignement oral.

M. DE VAREILLES-SOMMIERES, doyen de la Faculté de droit, a insisté sur les deux innovations introduites dans l'enseignement qu'il dirige, par la création d'un cours de droit coutumier, professé par M. Béchaux, et d'un cours d'économie politique, professé par M. de Gérard. Il a ensuite signalé le succès d'un grand nombre de ses élèves reçus bacheliers ou licenciés en droit, et a fait une mention spéciale de M. Roure récemment reçu docteur. La fine critique que M. de Vareilles a faite des trois premiers articles de la loi Ferry, qui visent les Universités catholiques, a soulevé les applaudissement de l'auditoire.

M. DESPLATS, premier assesseur de M. le doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. a rendu compte des travaux de cette Faculté. Il a signalé les décisions prises en vue d'assurer l'assiduité aux cours et par là-même la réussite des examens, les progrès introduits dans le fonctionnement des cliniques, les heureux résultats de la fondation des dispensaires, le succès de plusieurs élèves aux examens, enfin les études publiées par les professeurs dans le *Journal des Sciences Médicales* de Lille.

M. AMÉDÉE DE MARGERIE, doyen de la Faculté des Lettres, s'est élevé au milieu des applaudissements de l'assistance. Après quelques mots de regret à la mémoire de M. Montée, professeur de littérature latine, décédé l'année dernière. M. de Margerie a rappelé l'admission de ses élèves au grade de licencié-ès-lettres et a insisté sur l'importance et l'utilité des études littéraires, que les nécessités du programme rendent sans doute difficiles, mais qu'elles ne devraient pas cependant faire si universellement abandonner.

M. de Margerie a ensuite exposé le programme des cours pour l'année qui s'ouvre, et spécialement celui des conférences publiques du soir, chaque année si intéressantes : M. l'abbe Baunard y continuera ses études sur *les retours à la foi dans le siècle présent*, et commencera par M. de Tocqueville; M. V. Canet pousuivra ses recherches sur la Guerre de Cent ans; M. Charaux analysera la seconde partie du théâtre de Racine ; enfin M. de Margerie étudiera *Montaigne et Saint François de Sales*, comme il a étudié, l'année dernière, le Comte J. de Maistre. L'intérêt qui s'attachait à cette partie du rapport de M. de Margerie a été bien surpassé encore lorsque l'orateur a stigmatisé, comme il le mérite le projet de loi Ferry.

M. CHAUTARD, doyen de la Faculte des Sciences, s'est étendu sur les travaux et les succés de M. A. Witz, professeur de physique, reçu récemment à Paris docteur ès-sciences, et il a rappelé l'admission de plusieurs de ses élèves au grade de licencié.

L'impression générale, à la sortie de cette séance, a été à la fois une impression de joie et de tristesse: de joie, à la vue du développement, si rapide, de l'enseignement catholique ; de tristesse, au souvenir des haines qui sont excitées contre cet enseignement, et qui pourraient se traduire en fait par le triomphe d'une loi de proscription. Mais aussi c'était un sentiment d'espérance que l'avenir, nous n'en doutons pas, justifiera pleinement.

INFORMATIONS

A ajouter au dossier des Frères des Ecoles chrétiennes. Dans un discours qu'il vient de prononcer à Albi, M. Depeyre, l'ancien garde des sceaux a rappelé très à propos l'episode suivant :

« Un jour, au mois de mai 1873, l'Alsace conquise ayant osé se plaindre de l'expulsion des congrégations religieuses ordonnées par le gouvernement allemand. M. de Bismarck répondait à la tribune du Parlement par ses simples paroles : « Je n'ai pas autre chose à dire, sinon que les autorités de l'Alsace-Lorraine ont agi d'après cette conviction, que l'activité de ces Frères, de de ces religieux était encore plus préjudiciable au pays que le manque d'instituteurs, et qu'un enseignement empoisonnant l'esprit allemand en Alsace serait pire que l'absence d'enseignement.

» Vous l'avez entendu, ils « empoisonnaient l'esprit allemand », c'est-à-dire ils entretenaient au cœur de leurs élèves l'amour de la France, le culte de la patrie perdue. Vous connaissez ce cri qu'on fait résonner chaque jour à nos oreilles : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Eh bien ! Après les paroles que je viens de citer, vous aurez le droit de dire avec moi : « Ce cri de guerre n'est pas un cri français, c'est un cri allemand ! »

—

L'industrie parisienne réclamait absolument le retour des amnistiés, c'est convenu. Or, l'un des capitaines de vaisseau qui les ont ramenés raconte ceci :

On lui en avait confié deux cent cinquante Désireux de mériter leurs bonnes grâces et de leur adoucir le voyage, il acheta des outils, des instruments de toute sorte, des établis, et dit aux amnistiés :

— Amusez-vous à travailler pendant la route. Vous trouverez dans le vaisseau tout ce qu'il faut pour tous les états. Chaque ouvrier aura naturellement pour lui et sa famille tout ce qu'il pourra faire.

Veut-on savoir combien, sur ces deux cent cinquante amnistiés « que l'industrie parisienne réclame» il y en eut qui travaillèrent ? Six.

—

Il n'y a plus de népotisme ! On lit dans le *Gaulois* :

« Le beau-frère de M. Gambetta, M. Léris, a été appelé dernièrement à la perception du dixième arrondissement de Paris, en remplacement de Louis Reybaud, décédé.

» A ce sujet, on prétend que M. Léris arrive hiérarchiquement de Rouen à Paris.

» Or, au moment où l'annuaire officiel des percepteurs était composé, c'est-à-dire en décembre 1877 ou janvier 1878, M. Léris n'était pas encore percepteur.

» Ce n'est donc que depuis cette année que le beau-frère de M. Gambetta est titulaire de la perception du Ve arrondissement de Rouen, perception dont les remises s'élèvent à 16,368 fr.

» D'emblée, il arrive au Xe arrondissement de Paris, avec les émoluments de 32,334 fr.

» Et pourtant l'ordonnance du 31 octobre 1839 dit expressément que « nul ne peut » obtenir une perception d'une classe supérieure s'il ne compte au moins trois » années d'exercice dans la classe immédiatement inférieure. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Après avoir, comme nous l'avons dit hier, visité plusieurs établissements industriels de Tourcoing, MM. Méline, Waddington et Claude, se sont dirigés vers Lille. Ils y sont rentrés à six heures, ont reçu des industriels de Commes et ont assister au banquet qui leur était offert par les comités liniers et cotoniers.

Ce banquet était présidé par MM. Le Blan, président du Comité linier, et A. Thiriez, président du Comité cotonnier. Au centre on remarquait MM. Méline, Claude, Waddington, Jules Dutilleul, P. Legrand, Masure, Delfosse, Jonglez, Emile Delesalle et les membres du bureau des Comités, MM. G. Delesalle, G. Colombier, J. Schoutteten, Ed. Agache, G. Dubar. Cinquante des principaux industriels Lillois, appartenant à toutes les spécialités, assistaient au banquet.

Vers la fin du repas, M. Méline reçut une dépêche qui lui annonçait que sa bellemère était gravement malade. Il décida immédiatement de partir par le train de 10 h. 15 du soir. Aussi dut-on hâter les toasts. M. J. Le Blan, président du Comité, prononça le discours que voici :

C'est une bonne fortune pour l'industrie lilloise de voir au milieu d'elle les principaux représentants de la Commission du tarif général des douanes de la Chambre des députés, ainsi que notre vieil ami M. le sénateur Claude que depuis si longtemps nous voyons à la tête des défenseurs de la production française.

Jamais commission parlementaire n'a fait une enquête plus complète, jamais plus grave question n'a été étudiée avec plus de soin. Aussi, messieurs, quelle que puisse être l'opinion économique de ceux qui s'intéressent à vos travaux, tous s'accordent pour vous donner la plus entière confiance. Le sort de l'industrie française est entre vos mains : s'il pouvait résulter de la décision que vous prendrez, ce qui est admissible alors qu'on vous donnait, messieurs, un abaissement de tarifs ou même le maintien de l'état actuel, l'arrêt de bon nombre d'établissements qui s'impose de lourds sacrifices, attendant des jours meilleurs, s'ensuivrait forcément. Si au contraire c'est un relèvement de droits qui ressort de vos décisions, c'est le développement des établissements actuels et la création de nouvelles usines.

Des capitaux considérables sont disponibles et on n'attend pour les placer dans l'industrie que le vote des tarifs définitifs et la certitude d'une existence possible et d'un lendemain assuré pour nos fabriques.

Vous vous êtes, Messieurs, résolument placés en face des faits, nous sommes convaincus qu'ils vous dicteront des conclusions favorables à l'industrie française.

Permettez-moi, Messieurs les membres de la Commission, de vous remercier, au nom de tous mes collègues et au mien, du bienveillant accueil que vous avez accordé à tous ceux d'entre nous qui ont été chargés de défendre les intérêts du Nord; vous leur avez rendu facile cette grave mission.

Nous devons surtout des remerciements à l'honorable rapporteur des textiles, c'est la partie la plus lourde de la tache de la commission, car il s'agit d'industries dont la situation est diverse et complexe, et sur lesquelles la concurrence étrangère s'est particulièrement acharnée.

Votre rapport a exigé une étude approfondie, des recherches sans nombre, un travail écrasant : vous l'avez hâté cependant, parce que vous avez sans doute reconnu, en approfondissants la situation industrielle, que les sacrifices que nous nous imposons, dans l'espoir d'une amélioration de tarifs, ne peuvent se prolonger plus longtemps.

Permettez-nous d'avoir la ferme espérance que cette position ruineuse sera bientôt modifiée, grâce, Messieurs, à vos efforts si persévérants.

En agissant ainsi, en accomplissant avec tant de soin une aussi lourde tâche, en hâtant la solution, vous avez bien mérité de l'industrie et au nom de tous je vous exprime ici notre profonde reconnaissance.

Messieurs, je porte la santé de M. Méline, rapporteur de la commission du tarif général des douanes, ainsi que celle de MM. Waddington et Pierre Legrand, les deux zélés secrétaires de cette commission. Permettez-moi de réunir dans le même toast notre dévoué ami, M. le sénateur Claude et les représentants de Lille, sénateurs et députés qui ont pris avec tant d'énergie la défense des intérêts de nos populations laborieuses.

Je bois, Messieurs, aux représentents de Lille, à nos hôtes, aux secrétaires, au rapporteur de la commission du tarif des douanes.

M. Méline répondit à peu près en ces termes :

Je ne puis vous quitter, messieurs, sans vous remercier de l'accueil sympathique que j'ai reçu parmi vous. Je vous remercie des éloges que vous venez d'adresser à la commission des douanes et à son trop indigne rapporteur. J'ai fait ce que j'ai pu pour défendre la cause du travail national qui contient en germe les destinées politiques et sociales du pays.

Vous nous encouragez pour la lutte difficile que nous allons soutenir; nous avons des adversaires éloquents; mais si nous n'avons pas au service de notre cause, l'influence du gouvernement, le prestige de ce mot de liberté si mal choisi en cette occasion, nous avons du moins pour nous la toute puissance de la liberté.

Je sens se confirmer de plus en plus en moi-même ma croyance en la nécessité de droits compensateurs bien établis. Je suis convaincu, que la Chambre des députés, lorsqu'elle connaîtrale fardeau qui pèse sur la production française les difficultés qui l'entravent, quand elle se rendra compte de la profonde révolution économique qui s'est accomplie en Europe depuis huit ans, la Chambre des députés reculera devant ces théories décevantes qui seraient la ruine de l'industrie.

La Chambre nous suivra parce que nous émettrons des idées modérées.

Nous ne voulons pas de réaction économique; nous voulons réparer les erreurs des traités de 1860.

Ces erreurs ont été aggravées avec le temps, par l'habileté acquise par l'étranger à profiter des imperfections de tarif, par l'affaiblissement de nos industries à la suite de la funeste guerre de 1870.

Nous voulons modifier cette situation économique qui fait que souvent les producteurs étrangers sont plus favorisés sur notre propre territoire que les producteurs indigènes.

Toutes ces réformes sont urgentes, et si les industriels, vivant sur le passé, ont pu traverser plusieurs années de crise, la population ouvrière, elle, ne peut attendre.

La guerre implacable du libre-échange s'exerce toujours au détriment des ouvriers, et personne en France ne peut vouloir l'abaissement des salaires.

Je suis loin, Messieurs, de désespérer de l'industrie française et si quelque crainte avait pu entrer dans mon esprit, je l'aurais perdue en voyant ces établissements si nombreux, si importants, si bien outillés, si bien dirigés.

Le gouvernement lui-même finira par comprendre combien l'industrie française mérite d'être appuyée. La nomination de M. Le Blan, si bien choisi pour faire partie du comité des arts et manufactures, en est la preuve.

Je bois, messieurs, à la prospérité, à la grandeur, à l'avenir de l'industrie française.

Ce discours, dit avec beaucoup de bienveillance, mais en même temps avec une grande conviction, a été sans cesse interrompu par les acclamations de l'assistance.

M. Méline a produit la plus grande impression : chacun se sentait rassuré en entendant le rapporteur de la commission des douanes parler avec autant d'autorité et de talent.

D'autres discours devaient être prononcés, mais le dîner a été brusquement interrompu par le départ de M. Méline. Pendant le reste de la soirée, les invités et industriels présents se sont entretenus avec MM. Claude et Waddington, et nous sommes certains que ces messieurs connaissent à fond aujourd'hui la puissance industrielle du Nord.

MM. Claude et Waddington sont partis jeudi pour Amiens, où M. Méline les a priés de le remplacer.

—

Nous avons reçu, avant-hier, de Paris une dépêche nous annonçant que le secrétaire-général de la Préfecture du Nord serait prochainement nommé directeur des affaires civiles de l'Algérie. Cette nouvelle a aussi été publiée par la *France*.

L'*Echo du Nord* croit qu'il y a erreur. M. Bouffet, dit notre confrère, récemment nommé secrétaire-général du Nord, n'est nullement désireux, que nous sachions, de changer de fonctions.

Voici la liste des médailles qui ont été décernées par l'Université catholique de Lille, pour les travaux de l'année scolaire 1878-79 :

Faculté de Droit. — Première année : — 1re médaille d'argent : M. G. de Corbie ; 2me méd. d'argent, M. C. Darquer : Médailles de bronze, MM. H. Roquette et J. Dorion.

Deuxième année. — 1re médaille d'argent, M. Alfred Dujardin ; 2me méd. d'argent, M. Eugène Bouvy ; médaille de bronze, M. Henri de Labordenie.

Troisième année. — 1re médaille d'argent, M. Henri Meurice ; 2me méd. d'argent, M. Auguste Parmentier ; méd. de bronze, M. Ernest Roth-Legentil.

Faculté de Médecine. — Première année : — 1re médaille d'argent, M. Albert Carette ; 2me méd. d'argent, M. Victor Mavel ; médaille de bronze, M. Henri Bombart.

Deuxième année. — 1re médaille d'argent, M. Joseph Poison ; 2me méd. d'argent, M. Paul Mondon : médailles de bronze, MM. Léon Derville et Georges Leclercq.

Troisième année. — Médailles de bronze, MM. Agile Delassus et Charles Butruille.

Pharmacie : Première année : — Médaille de bronze, M. Henri Rançon.

Pharmacie : Deuxième année. — Médaille d'argent, M. André Bousseau ; médaille de bronze, M. Henri Claie.

—

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« L'*Epargne du Nord* donne raison aux réserves que nous avions faites sur les bruits de transaction entre les actionnaires et M. Pérot. L'affaire sera appelée lundi devant la cour de Douai.

» Le même journal dit que « M. Philippart était samedi à Lille, se rendant à Tournai, où il a, ainsi qu'à Saint-Ghislain, de nombreuses relations de famille.

» On sait que M. Philippart est originaire de Tournai. »

—

M. Henri Bénard, chef de la musique municipale des sapeurs-pompiers de Lille depuis trente-neuf ans, a succombé mercredi soir, à neuf heures, aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

M. Bénard, fils d'artistes dramatiques, né à Colmar, le 15 octobre 1811, habitait Lille depuis quarante-deux ans.

Après avoir été successivement chef d'orchestre des théâtres de Marseille et de Nimes, il fut nommé chef de l'orchestre du Grand-Théâtre de Lille qu'il dirigea de 1837 à 1871.

C'est à lui que l'on doit les festivals de 1838 et 1851.

Aussi estimable comme homme privé que comme artiste, M. Bénard soutint jusqu'à leur mort sa vieille mère et son frère infirme.

L'état de sa santé l'avait obligé, à la rentrée du Conservatoire, de donner sa démission de professeur des cours d'ensemble.

—

Un drame à la caserne Saint-Maurice. — La caserne Saint-Maurice, à Lille, a été, mercredi soir, le théâtre d'un drame sanglant. Il s'agit d'une tentative de meurtre commise par un soldat du 43e de ligne. La victime est un jeune homme de dix-neuf ans, M. André Dépret, fils du concierge de l'Hôtel-de-Ville. Voici, d'après les renseignements que nous avons recueillis, comment les faits se sont passés :

Dans la soirée de mercredi, trois soldats du 43e de ligne, Vageux, Mouton et Wiliot, étaient attablés dans la cantine de la caserne Saint-Maurice, tenue par M. Revert. A l'extinction des feux, c'est-à-dire vers dix heures, Mme Revert les invita à se retirer. A ce moment, Wiliot chercha querelle au garçon de cantine, nommé Billaut, qui avait bu un instant avec lui. Il prétendait que ce dernier n'avait pas payé une bouteille de vin qu'il devait.

Les têtes s'échauffant de part et d'autre, le cantinier, pour mettre fin à la dispute, congédia Wiliot et ses deux compagnons. Lui-même se retira dans son appartement particulier avec le garçon de cantine, sa femme, sa belle-mère, Mme Dépret ; son beau-frère, M. André Dépret et sa belle-sœur, Mlle Thérèse Déprez.

Mme Revert allait se mettre au lit et son mari causait debout dans la chambre avec ses beaux-parents, lorsque tout-à-coup une formidable détonation se fit entendre : les vitres de la fenêtre qui donne sur la cour de la caserne, volèrent en éclat et M. André Dépret s'affaissa sur lui-même grièvement blessé.

Au bruit de la détonation, les soldats du poste de la caserne accoururent et aperçurent dans la cour Wiliot tenant en mains son fusil encore fumant. Ce malheureux, furieux d'avoir été mis à la porte de la cantine et excité, d'ailleurs, par la boisson, était allé chercher son fusil, l'avait armé et, se plaçant dans la cour, vis-à-vis de la fenêtre de la chambre où se trouvait le cantinier et sa famille, avait tiré au hasard sur le groupe. La balle, après avoir traversé le chassis et fait voler en éclats toutes les vitres, avait atteint M. André Dépret au sein gauche, et, déviant, était allée se loger dans le côté.

M. Maillard, commissaire de police, prévenu en toute hâte, se transporta aussitôt sur les lieux du crime. Il était accompagné de M. le docteur Honnard, qui, en l'absence du médecin du régiment, prodigua ses soins à la victime et constata que la balle avait causé de graves désordres intérieurs. M. le colonel du 43e de ligne s'est également rendu à la caserne aussitôt qu'il a eu connaissance de crime, et a ordonné de mettre le meurtrier au cachot.

Après un premier pansement, M. Dépret a été transporté au domicile de ses parents On craint beaucoup pour sa vie. Ce malheureux jeune homme devait contracter prochainement un engagement de cinq ans.

Le meurtrier Wiliot est âgé de 24 ans et originaire, nous dit-on, du Pas-de-Calais, Appelé sous les drapeaux, il y a deux ans et demi, il avait toujours été considéré comme un bon soldat. Jamais il n'avait encouru de punitions graves et, de l'avis de ses chefs, il n'aurait jamais fait le coup qu'on lui reproche, s'il n'avait pas été pris de boisson.

Inutile d'ajouter que ce drame a causé une vive émotion dans tout le quartier.

—

Depuis quelques jours, l'approche de l'hiver se fait vivement sentir à Roubaix. Il fait grand froid. Ce matin, il est tombé une neige abondante qui n'a pas tardé à se fondre et à rendre la circulation très-désagréable.

—

On a incarcéré hier, au dépôt de sûreté un marchand ambulant, domicilié rue de Soubise qu'un agent venait d'arrêter pour injures et tapage nocturne. Ce marchand, nommé Henri Thys, était ivre et voulait pénétrer dans l'asile des Sœurs de la Crèche contre lesquelles il voulait toutes sortes d'injures. Il menaçait d'enfoncer la porte de l'asile. Et l'on ne sait où se seraient arrêter les procédés brutaux de ce triste personnage si une des personnes témoins de cette scène de scandale ne s'était empressée d'aller chercher un agent de police. Conduit d'abord chez M. le commissaire du 2e arrondissement, Henri Thys, a été comme nous l'avons dit, conduit au dépôt.

—

Nos lecteurs n'ont pas oublié le récit que nous avons publié, en juin dernier, des circonstances qui avaient accompagné l'arrestation d'une jeune rattacheuse, Honorine Lepers, âgé de 16 ans. On se rappelle que cette fille éhontée s'était présentée dans différentes maisons de la rue de Mouveaux et avait sollicité des secours afin d'acheter, disait-elle, un cercueil pour enterrer sa mère qui venait de mourir en mettant un enfant au monde.

Convaincue de mensonge, Honorine Lepers avait été traduite devant le tribunal correctionnel de Lille et condamnée à plusieurs mois de prison. Mais loin d'avoir amené un heureux changement dans les dispositions qu'elle avait d'abord montrées, le châtiment qu'on lui a infligé paraît n'avoir fait que développer en elle le penchant qui le porte à l'escroquerie. Qu'on en juge par le fait suivant :

« En moins de quinze jours, Honorine Lepers est allée huit fois au collége de Roubaix et, se disant recommandée et même envoyée par des personnes notables de la ville, elle a sollicité des professeurs une aumône qui ne lui a jamais été refusée.

Tous les deux jours, elle revenait à la charge, munie de nouvelles recommandations. Cette persistance finit cependant par éveiller des soupçons. On prit des renseignement près des personnes qui patronnaient Honorine Lepers et l'on ne tarda pas à découvrir que l'on avait eu affaire à une habile exploiteuse. Hier, la fillette, se présenta de nouveau au collége ; mais on répondit à ses plaintes en envoyant chercher un agent de police qui l'a conduite au dépôt de sûreté.

Et si encore, cette jeune fille avait eu la prudence de se taire. Mais pendant que l'agent la conduisait au dépôt, elle l'a injurié, lui reprochant d'empêcher le pauvre monde de gagner *honnêtement* (sic) son pain. Honorine Lepers aura donc à répondre à la double accusation d'escroquerie et d'outrage à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

—

Le déplorable accident arrivé, samedi dernier, au jeune Alfred Dehof, âgé de 5 ans et demeurant à Neuville-en-Ferrain, n'a pas eu de conséquence graves.

L'enfant fortement blessé à la tête par suite de la chute de la barrière qu'il soulevait pour pénetrer dans un enclos de la ferme Hollebecque avec deux de ses petits camarades, se porte aujourd'hui le mieux possible.

Les deux autres bambins l'ont échappé belle.

—

M. Adolphe Terwangne vient de publier sous ce titre : *Commerce et marine, aperçus économiques*, diverses considérations très remarquables, notamment sur le commerce de l'Europe avec l'Orient, l'enseignement du droit commercial et maritime, etc.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

A l'occasion de la Ste Barbe, la *Fanfare des Carabiniers* du Petit-Château, se fera entendre, dimanche prochain, à la Grand' Messe de 10 heures, dans l'église Saint-Joseph, à la Croix-Rouge.

Les morceaux que doit exécuter la fanfare sont : *Fantaisie sur Elixir d'amore* (Donizetti) et une *Marche*.

Le messe sera chantée par l'*Avenir*, section chorale de la même société

—

Le *Petit Nord* annonce que la loge l'*Etoile du Nord* vient de faire dans ses bureaux un nouveau versement de 56 fr. en faveur des amnistiés.

—

On lit dans le *National* :

« Le service de sûreté, informé qu'un individu d'allures étranges faisait depuis quelque temps des dépenses excessives dans certaines maisons des boulevards extérieurs, procéda à son arrestation. Il fut reconnu pour un certain P....recherché par l'autorité militaire pour désertion. Interrogé sur la provenance de l'argent qu'il avait en sa possession il prétendit avoir dévalisé un ivrogne qui avait sur lui 2,000 francs. Or, l'enquête a établie que P.. avait dépensé beaucoup plus que cette somme.

» A Lille, où il a fait un voyage dernièrement, il a acheté pour plus de 1,000 francs de bijoux pour une femme de cette ville et, dans une seule nuit, il a dépensé une somme au moins égale.

» Est on en présence d'un nouveau crime ? Voilà ce que l'enquête, confiée à M. Dulac, ne tardera pas à nous apprendre. »

—

La Société philharmonique la *Concordia* et la Société chorale l'*Avenir* offriront, dimanche prochain, à leurs membres honoraires un concert qui sera donné à sept heures du soir, au local des deux sociétés rue de Lannoy, 63.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE. — *Nabuchodonosor*, ouverture, *La Concordia*. — Polka pour piston, L. Dorpe. — *La Fauvette*, E. Laverchere. — Air varié pour clarinette, P. Fournier. — Romance, A. Leleux. — L'*Esclave nègre*, Lasser. — Chansonnette comique, Cocheteux.

DEUXIÈME PARTIE. — *En mer*, chœur, *L'Avenir*. — Air varié pour clarinette, P. Fournier. — *Faust*, E. Laverchère. — Chansonnette, Cocheteux. — Air varié pour saxophone, L. Knoor. — *La jalousie de Rossmann*, Lasser. — Chansonnette comique, A. Leleux.

Le piano sera tenu par M. P. Vauban.

—

— DUNKERQUE. — M. le docteur Duriau, adjoint au maire de Dunkerque, a été désigné par le comité républicain comme candidat aux élections qui vont avoir lieu prochainement pour nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Darras.

— Mardi, vers onze heures du soir, par une grosse mer, la goëlette *Amaranthe*, de St-Malo, capitaine Rehel, venant de San-Lucar, chargé de sel, faisait route pour le port de Dunkerque; à peu de distance de l'estacade, le capitaine voyant qu'il ne pouvait rentrer fit mouiller l'ancre. Mais aussitôt la chaîne se brisa et le navire ne pouvant plus gouverner fut jeté vers la côte Est, où il vint s'échouer.

L'équipage composé de cinq hommes, a pu être sauvé.

— ANOR. — Un décret présidentiel du 7 courant, révoque M. Rousseau de ses fonctions de maire Anor.

— CALAIS. — *Le naufrage de la goëlette Nantaise « Rene. »* — Hier matin, jeudi, vers sept heures, au lever du jour, un pilote du port de Calais aperçut à la côte à deux kilomètres de la jetée Est, en face du Bearn, une goëlette portant le pavillon français et qui avait été jetée à la côte probablement quelques heures auparavant. Il crut voir quatre hommes et un mousse sur le pont et réfugiés dans les vergues. Avant que les sauvetages ne soient organisés, le bateau était complètement démoli et l'équipage perdu. Le chien du bord seul réussit à se sauver et vint à la nage sur la grève. Les deux canots du bord ont été rejetés par la mer et on a pu lire le nom de la goëlette *Rene*.

D'après les quelques papiers recueillis sur la plage par la marine et la douane. La goëlette est de Nantes jaugeant 70 tonneaux chargés de fèves, commandée par le capitaine Ordonneau.

A l'heure où nous mettons sous presse, aucun autre papier n'a été trouvé pouvant donner de plus amples renseignements. On ignore si le nombre des malheureux qui ont péri doit rester à cinq comme le croit le pilote, ou si l'équipage était plus nombreux. Aucun cadavre n'a encore été trouvé.

—

UN EDUCATEUR SANS ÉDUCATION. — Nous lisons dans le *Pas-de-Calais* d'Arras :

« L'*Avenir*, qui n'assistait pas à la conférence de M. de Mun, y était représenté cependant par une escouade d'espions. Nous aurions dédaigné de démasquer ces vulgaires sycophantes, s'ils n'avaient cru devoir pousser leur vil métier jusqu'à désigner aux haines radicales— on sait ce que cela veut dire — un honorable colonel présent à la conférence.

» Cette brigade policière avait pour chef un haut fonctionnaire départemental, M. Beurier, inspecteur d'académie, collaborateur de la feuille républicaine.

» Ce personnage que nul avait invité, dont le nom ne figure sur aucune liste, a été vu « par corps » rédigeant des notes, pendant toute la durée de la séance.

» Il n'y avait rien dans la présence de cet universitaire inféodé aux projets Ferry, qui pût troubler la réunion, ou en gêner les organisateurs. Si M. Beurier en eût manifesté le désir, on eût aimé au contraire à lui adresser une carte spéciale, afin qu'il pût juger par lui-même, quel abîme sépare l'éloquence d'un véritable orateur (*vir probus*), du charabia qu'il affecte pour chanter devant ses subalternes les louanges de la R. F.

» M. le commissaire de police n'avait aucun droit d'assister à la conférence; il a formulé le désir de s'y trouver : une car e a été mise aussitôt à sa disposition.

» M. Beurier eût été un homme bien élevé, un ad